

TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 sur salaires 2016

A régler au plus tard le 28 février 2017

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
 Identifiant Cabinet comptable
 CONTACT Entreprise Comptable
 Tél Fax
 E-mail
 SIRET
 NAF
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2016 Apprentis au 31/12/2016
 de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5
 Apprentis en cours d'année 2016

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 105\,596\text{€}$ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
 Il faut remplir ces 2 conditions.

MASSE SALARIALE BRUTE Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. (www.afdas.com/declaration) S

(cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002)

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE : S x 0,68 % TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X Taux calculé CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- **Frais de stages de formation initiale (FS)** : joindre les conventions de stages
 Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- **Dons en nature (DN)** : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.
 Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2^e alinéa de l'article L6241-8 CT

+

- **Créance** C
 Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2016 Nous contacter

Total des déductions FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 29 février 2017, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = P
 Pas de centimes

Chèque N° à l'ordre de :
 Virement au Compte :
 (Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

